

## Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

15-141

### Décision relative à la délégation de signature au titre de la coordination du pôle ressources financières et achats

LE DIRECTEUR,

Vu les articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> décembre 2015 relative à l'organigramme de direction à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

DECIDE

De fixer comme suit l'organigramme de direction :

Demeurant


**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à Monsieur Sylvain CADIN, directeur adjoint en coordination du pôle ressources financières et achats, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions ou conventions relatifs à la gestion de la chaîne de la recette et de la chaîne de la dépense ;
- tous actes, décisions relatifs à l'ordonnancement des titres et des mandats ;
- tous actes, décisions ou conventions nécessaires à l'élaboration, le contrôle et le suivi de l'exécution et de la clôture du budget principal et de tous les budgets annexes ;
- tous actes, décisions ou conventions relatifs aux marchés publics ;
- tous actes, décisions ou conventions relatifs aux champs sous sa responsabilité.

**Article 2 :** Sont exclus de cette délégation :

- les actes relatifs à tout engagement juridique et/ou à toute commande supérieure à un montant de 1 500 000 € TTC ;
- les admissions en non-valeur lorsque le créancier présente un reste à recouvrer supérieur à 100 000 € ;
- les annulations de titres lorsque le créancier présente un reste à recouvrer supérieur à 100 000 €.

**Article 3 :** La signature et/ou le paraphe de la nouvelle délégation est jointe ci-dessous à la présente décision

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Sylvain CADIN Directeur adjoint	

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai au comptable du centre hospitalier de Soissons.

**Article 5 :** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 16 décembre 2015

Le Directeur



F. SERVEAUX